

COMMUNE DE LUGNY

# PROCES VERBAL DU 25 MARS 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, les vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS :

M. Jérôme DEAL, Mme Anne LORENZINI, M. François ROUGEOT, Mme Carine VINCENT, M. Thomas THEVENARD, Mme Sandra BARBOSA, Mme Nathalie SCHAACK, M. Florian MARTEL, Mme Gloria LORETI, M. Thomas MALECKI, Mme Véronique NAHMIAS, M. Jacques DUCROT, Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI

Secrétaire auxiliaire : Mme Sylvie BADEY

ABSENTS :

M Ludovic JEANDIN (pouvoir F.MARTEL)

M Hubert JACQUEROUX (excusé)

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

**1) APPROBATION DU PV DU Conseil Municipal du 20/03/2026**

Aucune remarque ni correction n'étant formulée, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le PV est adopté à l'unanimité.

**2) INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

**Délibération n°2026/037**

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe maximale autorisée.

**I) MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :**

Indice 1027 : 4 110,52 €

- Indemnité maximale du maire 44,3 % de l'indice 1027 1 820,96 €
- Indemnité maximale des adjoints 11,77 % de l'indice 1027 (Soit 483,81 €/adjoint)
- Soit pour 4 adjoints 1 935,21 €
- BASE BRUTE DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE 3 756,19 €
- MAJORATION CHEF LIEU DE CANTON 15 % 563,43 €
- **MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE 4 319,62 €**

**II) INDEMNITES ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE AVEC DELAGATION**

Fonction	Nom	Indemnité			Majoration Canton		TOTAL BRUT
		Indice 1027	Taux	Montant	en %	Montant	
Maire	ROUGEOT François	4 110,52	25,00	1 027,63 €	15	154,14 €	<b>1 181,77 €</b>
1er adjoint :	DEAL Jérôme	4 110,52	25,00	1 027,63 €	15	154,14 €	<b>1 181,77 €</b>
2ème adjoint :	LORENZINI Anne	4 110,52	10,00	411,05 €	15	61,66 €	<b>472,71 €</b>
3ème adjoint :	THEVENARD Thomas	4 110,52	10,00	411,05 €	15	61,66 €	<b>472,71 €</b>
4ème adjoint :	GREZAUD-SOUDANI Nelly	4 110,52	10,00	411,05 €	15	61,66 €	<b>472,71 €</b>
<b>TOTAUX</b>					<b>3 288,41 €</b>	<b>493,26 €</b>	<b>3 781,67 €</b>

Il est précisé :

- qu'une enveloppe de 472,71 € brute mensuelle reste disponible, en vue de l'attribution d'une délégation complémentaire à définir ;
- qu'une enveloppe résiduelle supplémentaire de 65 € brute mensuelle demeure également disponible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3) DÉSIGNATION des DÉLÉGUÉS SYDESL**

**Délibération n°2026/038**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- Titulaire : M. Thomas THEVENARD
- Suppléant : M. Florian MARTEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION FINANCES et JURIDIQUE**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- Mme Sandra BARBOSA
- M. Jérôme DEAL
- Mme Anne LORENZINI
- M. Thomas THEVENARD
- M. François ROUGEOT
- Mme Carine VINCENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **5) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION BATIMENTS**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- M. Jérôme DEAL
- M. Jacques DUCROT
- M. Ludovic JEANDIN
- M. François ROUGEOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **6) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION VOIRIE et AGRICULTURE**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- M. Jérôme DEAL
- M. Thomas MALECKI
- M. François ROUGEOT
- M. Thomas THEVENARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **7) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION COMMERCANTS et ARTISANS**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- \* Mme Gloria LORETI
- \* M Florian MARTEL
- \* M François ROUGEOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **8) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION COMMUNICATION**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- \* Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI
- \* Mme Gloria LORETI
- \* M. Florian MARTEL
- \* M. François ROUGEOT
- \* Mme Nathalie SCHAACK

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité

### **9) DÉSIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION ANIMATION, ASSOCIATIONS et SPORTS**

**Délibération n°2026/039**

Le Conseil municipal fixe le nombre de membres et procède à leur désignation.

Sont désignés :

- Mme Sandra BARBOSA

- Mme Gloria LORETI
- M. Thomas MALECKI
- M. Florian MARTEL
- Mme Véronique NAHMIAS
- M. François ROUGEOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **10) EXTENSION de la MAISON de SANTE COTE NORD OUEST**

**Délibération n°2026/040**

Mme Anne LORENZINI quitte la salle durant les échanges relatifs à ce point et ne participe ni aux débats ni au vote.

Le projet d'extension de la maison de santé est présenté, avec un visuel d'implantation.

Une extension de 120 m<sup>2</sup>, évolutive, est envisagée.

Le Conseil municipal décide :

- de relancer le projet d'extension
- d'engager une concertation avec les professionnels de santé
- de recueillir les besoins (nombre de bureaux, salles d'attente, espaces communs)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **11) RECOURS à un AVOCAT en DROIT PENAL/LETRE de MISSION**

**Délibération n°2026/041**

M. le Maire demande que la séance se poursuive à huis clos pour l'examen de ce point.

M Le Maire propose aux élus d'avoir recours à un avocat spécialisé concernant les archives et propriétés communales, il en expose la nécessité.

Après concertation, le conseil municipal, autorise le maire à mandater un avocat spécialisé en droit pénal pour accompagner la commune dans l'analyse de certaines situations relatives aux archives et aux propriétés communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Un planning des commissions est distribué aux élus.

##### **DEPOT DECHETS VERTS**

Il est indiqué qu'une permanence sera mise en place le samedi, tous les quinze jours dans le cadre de l'ouverture du site du Creux de la Reine.

Les modalités d'organisation (planning, désignation des élus, horaires) seront précisées ultérieurement.

Prochain Conseil municipal : **jeudi 09 avril 2026**

La séance est levée à 21H30.

Le Président de Séance,  
**F.ROUGEOT**

Le Secrétaire de Séance,  
**N.GREZAUD-SOUDANI**



